



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

<b>Nombre de Conseillers Municipaux : 33</b>			
<b>Membres présents : 28</b>	<b>Absents avec procuration : 4</b>	<b>Absent (ne prend pas part au vote) : 1</b>	<b>Votants : 32</b>
<b>Date de convocation : 10/04/2026</b>		<b>Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 17/04/2026</b>	

**Présents :** Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

**Excusés avec procurations :** Françoise BARRERE à Magalie GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Florian CELIE à Cédric LACASSAGNE, Philippe RIGAL à Philippe STREMLER

**Absents (ne prend pas part au vote) :** Jérôme BOUTELOUP.

**Secrétaire :** Malika BENSOUICI

<b>N° DEL/2026-4-07</b>	<p><b>Vu</b> l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut [...] assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».</p> <p>Magalie GRANDSIMON, adjointe en charge des finances, est désignée pour présider la séance concernant le vote de ce CFU et fait une présentation du CFU 2025, dont les éléments généraux sont les suivants :</p>																												
<b>Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Principal de la ville</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4" style="background-color: #e0e0e0;">COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DE LA COMMUNE</th> </tr> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #e0e0e0;">FONCTIONNEMENT</th> <th colspan="2" style="background-color: #e0e0e0;">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <td style="width: 25%;">Dépenses</td> <td style="width: 25%;">7 226 068,46 €</td> <td style="width: 25%;">Dépenses</td> <td style="width: 25%;">5 802 375,50 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>8 419 938,39 €</td> <td>Recettes</td> <td>2 548 536,44 €</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat de l'exercice</b></td> <td><b>1 193 869,93 €</b></td> <td><b>Résultat de l'exercice</b></td> <td><b>-3 253 839,06 €</b></td> </tr> <tr> <td>Report N-1</td> <td>5 823 461,43 €</td> <td>Report N-1</td> <td>- 421 632,55 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><b>Résultat budgétaire avant restes à réaliser</b></td> <td><b>- 3 675 471,61 €</b></td> </tr> </table>	COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DE LA COMMUNE				FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Dépenses	7 226 068,46 €	Dépenses	5 802 375,50 €	Recettes	8 419 938,39 €	Recettes	2 548 536,44 €	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 193 869,93 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 253 839,06 €</b>	Report N-1	5 823 461,43 €	Report N-1	- 421 632,55 €			<b>Résultat budgétaire avant restes à réaliser</b>	<b>- 3 675 471,61 €</b>
COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DE LA COMMUNE																													
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT																											
Dépenses	7 226 068,46 €	Dépenses	5 802 375,50 €																										
Recettes	8 419 938,39 €	Recettes	2 548 536,44 €																										
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 193 869,93 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 253 839,06 €</b>																										
Report N-1	5 823 461,43 €	Report N-1	- 421 632,55 €																										
		<b>Résultat budgétaire avant restes à réaliser</b>	<b>- 3 675 471,61 €</b>																										

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

N° DEL/2026-4-07

Restes à réaliser  
(recettes –  
dépenses)

3 081 176,66 €

Résultat  
budgétaire

7 017 331,36 €

Résultat  
budgétaire après  
restes à réaliser

- 594 294,95 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés :**

**-D'approuver** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal, les recettes et dépenses étant réparties en chapitres conformément au document de présentation du CFU et à la maquette budgétaire joints à la présente délibération.

*Pour : 28, contre : 5.*

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme.

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance  
Malika BENSOUICI

